

Nom :

Prénom :

(Affectation)

à

M. l'Inspecteur d'Académie
s/c de M. l'IEN deème circonscription

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte des restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "*à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer*"

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 18 juin 2012 à partir de 8 heures 30.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "*est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil*" (article L133-5).

Le
Signature

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.